

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - Le nouveau parking de Vennes va-t-il contraindre des centaines de personnes à payer un tarif exorbitant ?

Rappel de l'interpellation

Très prochainement un nouveau parking relais (P+R) sera ouvert près de la sortie autoroutière de Lausanne Vennes. Ce nouveau parking, de plusieurs étages, sera entièrement couvert. Il semblerait que l'actuel parking, en plein air, sera désaffecté dès la mise en service du nouveau parking. Un parking souterrain est certes un avantage comparé à un parking en plein air, mais il pose toutefois la question du coût. Bien que la réalisation finale de ce nouveau P+R soit bientôt atteinte, il semble que les usagers n'ont pas encore été informés des changements à venir, ni des coûts futurs. Afin de favoriser les pendulaires d'utiliser ces parkings, les coûts vont-ils bien dans cette logique ou pas ?

Questions au Conseil d'Etat :

1. *Quand ce nouveau P+R couvert sera-t-il ouvert ?*
2. *Est-ce que le système tarifaire sera identique aux P+R actuels (Blécherette, Vélodrome, Bourdonnette, Ouchy...) ?*
3. *Les abonnements mensuels des autres P+R seront-ils valables dans ce nouveau parking souterrain ?*
4. *Si non, quel sera le prix de ce parking à la journée et au mois ?*

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Quand est-ce que ce nouveau P+R couvert sera-t-il ouvert ?

Le nouveau parking de Vennes, d'une capacité de 1'040 places à usage de P+R, a été inauguré le 17 septembre 2010. Construit sur trois niveaux, il est régi par le plan d'affectation cantonal (PAC) n° 309 "Vennes".

Le P+R est au bénéfice d'un droit distinct et permanent de superficie de 99 ans délivré par la Ville de Lausanne, propriétaire du terrain. La propriété du parking est en main d'une société anonyme au capital actions de CHF 100'000.-, entièrement détenu par la Commune de Lausanne. Cette opération a notamment permis à l'autorité communale d'apporter sa garantie aux emprunts nécessaires à la réalisation du parking, d'un montant maximum de CHF 30 millions.

S'agissant du P+R provisoire à ciel ouvert, situé au milieu de la jonction autoroutière, il a été définitivement fermé le 29 octobre 2010.

2. Est-ce que le système tarifaire sera identique aux P+R actuels (Blécherette, Vélodrome,

Bourdonnette, Ouchy, ...) ?

Suite à l'entrée en service du nouveau P+R de Vennes, la commune de Lausanne a fait évoluer le système tarifaire. Pour rappel, le tarif unique en vigueur dans les P+R lausannois avant la réalisation du P+R de Vennes était le suivant avant le 1^{er} octobre 2010 :

	Tarifs [CHF]	
	Carte journalière	Abonnement mensuel
1 voiture, 1 titre de transport	10.–	98.–
1 voiture, 2 titres de transport	10.50	153.–
1 voiture, 3 titres de transport	11.–	208.–

Depuis le 1^{er} octobre 2010, le tarif communal distingue le P+R de Vennes des autres parkings :

	Tarifs [CHF]			
	P+R Vennes		Autres P+R	
	Carte journalière	Abonnement mensuel	Carte journalière	Abonnement mensuel
1 voiture, 1 titre de transport	15.–	150.–	10.–	98.–
1 voiture, 2 titres de transport	18.–	210.–	10.50	153.–
1 voiture, 3 titres de transport	20.–	270.–	11.–	208.–

3. Les abonnements mensuels des autres P+R seront-ils valables dans ce nouveau parking souterrain ?

Comme il ressort du tableau ci-dessus, le nouveau P+R de Vennes nécessite l'achat d'un abonnement spécifique.

Ce nouveau P+R n'étant plus géré par l'Office du stationnement de la Ville de Lausanne mais par la société Parkings-Relais lausannois SA, l'acquisition de l'abonnement mensuel se fait sur inscription auprès de la réception du P+R Vennes. A l'avenir, le renouvellement de cet abonnement mensuel ne sera plus possible à l'Hôtel de Police communal.

4. Si non, quel sera le prix de ce parking à la journée et au mois ?

Voir réponses aux questions 2 et 3 ci-dessus.

En complément aux éléments qui précèdent, il est intéressant d'illustrer la question du prix du stationnement par une comparaison du coût du déplacement entre Aigle et Lausanne en se stationnant dans un P+Rail CFF (le parking de la gare d'Aigle), dans le P+R de Vennes et enfin dans celui d'un parking en centre ville (le parking du Centre, à Lausanne) :

		Tarifs [CHF]	
		Carte journalière	Abonnement mensuel
Scénario 1	P+Rail CFF d'Aigle	6.–	60.–
Scénario 2	P+R de Vennes	15.–	150.–
Scénario 3	Parking du Centre	26.– (7h – 19h)	238.– (lundi à vendredi) 288.– (7 jours)

(état au 28.12.2010, tarif par voiture)

Sur cette base, le coût global d'un déplacement Aigle – Lausanne peut ainsi être évalué pour chacun des trois scénarios à :

		Coût du déplacement [CHF]			
		a) Carte journalière		b) Abonnement mensuel	
		Détail	Total	Détail	Total
Scénario 1	P+Rail CFF d'Aigle	6.–	26.–	60.–	319.–
	Train Aigle - Lausanne	20.–		259.–	
Scénario 2	Trajet Aigle - Vennes	24.– (86 km)	39.–	480.–	630.–
	P+R de Vennes	15.–		150.–	
Scénario 3	Trajet Aigle – Centre Lausanne	26.– (92 km)	52.–	520.–	758.–
	Parking du Centre	26.–		238.–	

(état au 28.12.2010, montants arrondis à l'unité)

Les hypothèses suivantes ont été prises en compte dans le comparatif :

- Cas d'une personne se déplaçant chaque jour, soit 20 déplacements par mois (40 trajets) et travaillant au centre de Lausanne ;
- **Voiture : seuls les frais variables ont été considérés, soit 28 cts/km** (40% de 70 cts) ; le trajet entre la gare d'Aigle et Vennes totalise 43 km ; le trajet entre la gare d'Aigle et le centre de Lausanne totalise 46 km ;
- Train : a) prix du titre de transport aller-retour, en 2^{ème} classe, **avec abonnement demi-tarif** ; le prix comprend les transports publics urbains ; b) abonnement mensuel de parcours pour adulte avec transports publics urbains (à Lausanne, mais aussi à Aigle).

Les résultats figurant dans le tableau ci-dessus montrent que, la solution la plus avantageuse économiquement est pour un déplacement journalier, notamment pour un pendulaire, celle qui maximise la longueur du trajet réalisé en transports publics (cas d'une personne seule se déplaçant quotidiennement). Les objectifs cantonaux en matière de développement de l'offre de P+Rail visent effectivement à favoriser le recours à ce type de solutions et à inciter le stationnement de la voiture dans une gare au plus près du lieu de domicile et non au plus près du lieu de destination.

Le recours au P+R de Vennes reste de son côté une solution plus avantageuse économiquement pour un déplacement journalier, notamment pour un pendulaire, que celle de se stationner dans un parking au Centre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 janvier 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean